



EIDGENÖSSISCHES VERKEHRS- UND ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEI TRASPORTI, DELLE COMUNICAZIONI E DELLE ENERGIE
 DEPARTAMENT FEDERAL DA TRAFFIC ED ENERGIA

PAS À LA PRESSE

3003 Berne, le 12 janvier 1993

Au Conseil fédéral

NOTE D'INFORMATION

**Conférence de plénipotentiaires additionnelle du 7 au 23
 décembre 1992 à Genève en vue de la restructuration de
 l'Union internationale des télécommunications**

1. Motifs

Lors de sa dernière Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989), l'UIT a décidé d'établir une Commission de Haut Niveau et de la charger de recommander, sur la base d'un examen approfondi de la structure et du fonctionnement de l'Union, des mesures propres à permettre à l'UIT de répondre efficacement aux défis que pose l'évolution de l'environnement des télécommunications. Ces recommandations ont fait l'objet de propositions de modification de la Constitution et de la Convention de l'UIT. Ces recommandations et ces propositions ont été soumises à la Conférence pour approbation.

2. La délégation suisse et sa position au cours des débats

1. La délégation suisse était conduite par M. l'Ambassadeur B. de Riedmatten, Chef de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève. Suite à son élection par acclamation à la présidence de la Conférence, c'est M. F. Riehl, vice directeur de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) qui est devenu chef de la délégation. L'accompagnaient Messieurs R. Oberson, chef de la division des services centraux, Direction générale des PTT, et G. Dupuis, chef de la section des affaires internationales, Direction générale des PTT, en tant que chefs adjoints. Mesdames D. Petter, collaboratrice



diplomatique à la Direction de organisations internationales, Département fédéral des affaires étrangères, et P. Voisard Vollmer, collaboratrice scientifique, Office fédéral de la communication, DFTCE, et M. Jésus Martin, fonctionnaire technique, Direction générale des PTT. Messieurs W. Riedweg, R. Klingler et T. Kangeldi, division de la régle des radiocommunications, Direction générale des PTT, ont également participé en alternance.

2. La délégation suisse s'est efforcée de préserver les intérêts de la Suisse en matière de télécommunications internationales tant du point de vue des régulateurs (OFCOM) que des opérateurs (PTT notamment). Elle a également soutenu les propositions communes européennes en tant que membre de la Conférence Européenne des Postes et des Télécommunications (CEPT).

Compte tenu de l'attribution de la présidence à notre pays, la délégation suisse s'est efforcée d'aider M. de Riedmatten dans sa conduite des débats parfois délicats.

Lors de l'élection du premier directeur élu du Bureau du développement, elle a concilié les intérêts du DFTCE et du DFAE.

3. Déroulement de la Conférence

1. Après les formalités protocolaires, les travaux d'examen des points de l'ordre du jour ont débuté dans les 6 commissions prévues à cet effet. Parallèlement a eu lieu l'élection du directeur du Bureau du développement et d'un membre du Conseil d'administration. Les travaux se sont ensuite poursuivis en réunion plénière jusqu'à la signature des Actes finals de la Conférence.
2. C'est M. Djihatampu (Indonésie) qui a été élu au poste de directeur du Bureau du développement. Ce résultat ne correspond pas au choix de la délégation qui s'était porté sur le candidat tunisien. Toutefois, il peut nous satisfaire dans la mesure où cette élection d'un membre de la région asiatique préserve toutes les chances d'une candidature européenne au poste de directeur du Bureau du Secteur de la normalisation lors de la plénipotentiaire de Kyoto en 1994.

Le siège à repouvoir au sein du Conseil d'administration a été attribué à la Roumanie.

3. Après un débat général fourni, la Conférence a approuvé l'orientation générale des recommandations de la Commission de Haut Niveau sur la réorganisation des fonctions de l'UIT en trois secteurs (radiocommunications, normalisation et développement): Le Bureau du développement est composé de conférences mondiales et régionales et d'un Bureau ayant à sa tête un directeur.

En matière de normalisation, la Conférence a adopté une structure verticale (conférences mondiales (anciennes Assemblées plénières du CCITT) et régionales, groupes d'études et Bureau du Secteur). Le Secteur de la normalisation sera chargé d'examiner les questions techniques, d'exploitation et de tarification.

La structure du Secteur des radiocommunications est identique à celle du Secteur de la normalisation; elle est complétée par une Assemblée des radiocommunications (ancienne Assemblée plénière du CCIR) qui fournit les bases techniques pour les travaux des conférences mondiales. Le Comité du Règlement des radiocommunications siègera maintenant à temps partiel en remplacement du Comité international d'enregistrement des fréquences (IFRB); il gère l'application du Règlement des radiocommunications qui est révisé lors des conférences mondiales de radiocommunications.

Enfin, il a été décidé que la nouvelle Constitution et la nouvelle Convention entreront en vigueur le 1er juillet 1994 indépendamment du nombre de ratifications obtenu. Toutefois, les dispositions de la Constitution et de la Convention relatives à la nouvelle structure et aux nouvelles méthodes de travail de l'Union s'appliqueront à titre provisoire à compter du 1er mars 1993.

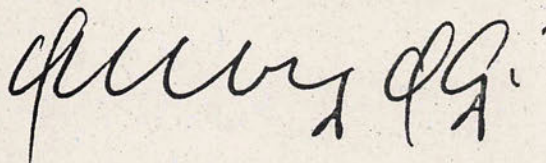
4. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées. Parmi les plus importantes, citons celle relative à l'application anticipée des règles concernant la participation d'organismes tiers aux activités de l'Union et celle touchant à l'instauration d'une collaboration plus étroite entre les Secteurs de la normalisation et des radiocommunications.
5. La prochaine Conférence de plénipotentiaires aura lieu du 19 septembre au 14 octobre 1994 à Kyoto. En mars 1993, à Helsinki, se tiendra une conférence mondiale de normalisation. En novembre 1993, à Genève, se déroulera une

conférence mondiale de radiocommunications associée à une assemblée de radiocommunications. En mars 1994, aura lieu à Buenos Aires la première Conférence mondiale de développement des télécommunications.

4. Conclusion

1. Il faut relever que la présidence suisse, en la personne de M. B. de Riedmatten, a été très appréciée si l'on en juge les commentaires qui sont parvenus aux membres de la délégation. De même, la réception officielle de la Suisse a rencontré un très bon écho.
2. Les propositions communes européennes préparées dans le cadre de la Conférence Européenne des Postes et Télécommunications (CEPT) ont généralement pu être adoptées par la Conférence. C'est donc un nouveau succès pour la coordination européenne (sans la commission CE).
3. A noter que certaines délégations se sont montrées sous un jour peu coopératif et ont, par leurs nombreuses interventions, souvent prolongé les débats et retardé ainsi les travaux de la Conférence. Il s'agit en particulier de l'Espagne, du Mexique, de l'Algérie et de la Russie.
4. Grâce à cette nouvelle constitution et nouvelle convention, l'UIT aura des structures améliorées. Elle devrait être plus efficace dans l'intérêt aussi bien des Etats membres que des opérateurs et des usagers.
5. Une proposition de ratification des Actes finals de la Conférence sera soumise au Conseil fédéral d'ici la fin de l'année.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES TRANSPORTS,
DES COMMUNICATIONS ET DE L'ÉNERGIE



Adolf Ogi